

Formation A - 7h (permis 125)

Pré requis :

- Être titulaire du permis B depuis plus de 2 ans

Public concerné :

Cette formation est obligatoire pour les titulaires de la catégorie B depuis au moins deux ans afin de conduire un deux-roues motorisé de 50 à 125 cm³.

Appelé aussi prise en main 125, cette formation est accessible dès 20 ans

Cette formation permettra de conduire une moto de 125 cm³ avec une puissance de 11 kw maximum (soit 14.7 ch) ou un tricycle à moteur d'une puissance de 15 kw maximum (soit 20.4ch)

Objectif de la formation :

- Être capable de conduire en sécurité un deux-roues motorisé de 50 à 125 cm³ ou un tricycle à moteur de plus de 50 cm³.
- Prise de conscience des risques et de la nécessité de respecter les règles d'une part et adopter une conduite apaisée, respectueuse des autres et de l'environnement.

Programme de la formation :

Durée : 7 h

1. Théorie (2 heures)

- Analyse des accidents de la route et les conséquences
- Les pièges de la route (conduite de nuit et sous la pluie)
- Détectabilité vis-à-vis des autres usagers
- Les dangers de l'alcool et autres substances

2. Hors circulation « sur plateau » (2 heures) avec une moto de 125 cm³ par élève

- Prise en main du véhicule et vérifications
- Démarrage et positionnement du corps
- Passage des vitesses et freinage évitement et arrêt
- Positionnement du regard
- Equilibre à petite vitesse avec et sans passager

3. Pratique en circulation (3 heures) avec une moto de 125 cm³ par élève

- Franchissement d'intersection et changement de direction
- Savoir adapter sa vitesse en fonction de la circulation
- Placement sur la chaussée et gestion des angles morts
- Dépassement en toute sécurité en tenant compte du phénomène « d'aspiration »
- Savoir négocier un virage en toute sécurité

Les avantages à suivre votre formation au CAAM :

Le CAAM dispose d'une infrastructure de terrain et de 3 pistes privées. Ainsi cette infrastructure permet un apprentissage en toute sécurité, à l'abri des autres usagers. L'élève peut donc s'exercer dans de parfaites conditions sur la maîtrise de son 2 roues avant de s'insérer dans la circulation.

Certification :

Une attestation de suivi de formation vous est remise par CAAM